

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 29 Avril 2026

**DÉLIBÉRATION N°DEL2026-27**  
**PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-quatre avril, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Noël, Maire.

**Étaient présents** : MM. DESCHAMPS Noël, POTHEAU Christian, Mme CORRADETTI Marie-Caroline, MM. FRAPPAT Olivier, DESCHAMPS Robert, THALAMY Gilles, Mmes FOURNIER-GASSIE Sophie, FRAUDET Nelly, GERVAIS Brigitte, LEYS Anaïs, M. LASNIER Benjamin.

**Secrétaire de séance** : Mme FOURNIER-GASSIE Sophie

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le budget Assainissement 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
<b>Section d'exploitation</b>	107 085,93 €	107 085,93 €
<b>Section d'investissement</b>	95 616,16 €	95 616,16 €

Membres	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Oui	11
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 29 avril 2026

Le Bourg d'Hem, le 29 avril 6  
Le Maire  
Noël DESCHAMPS,



Affiché le 29 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
023-212302905-20260429-DEL2026-27-BF  
Date de réception préfecture : 07/05/2026